



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 24 janvier 2023 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 09

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Nicolas MULLER, Dominique LEHMANN, Nadine GEYER-HEILBRONN, Valérie VALIAME, Fanny LECERF, Sylvain BELLOTT, Céline GOETZ.

Excusés : ➤ Bruno HEILBRONN donne procuration à Nicolas MULLER

➤ Jeanine RICCOBENE donne procuration à Nadine GEYER-HEILBRONN

➤ Gilles FAVARD donne procuration à Fanny LECERF

➤ Vincent FAHRER donne procuration à Sylvain BELLOTT

➤ Lucy HUET donne procuration à Valérie VALIAME

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire Rémy SCHENK, le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h05, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim.

Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2022

Point 2 : Autorisation de signature d'un contrat de bail commun

Point 3 : Avis sur la mise en place de casiers « Amazon Locker »

Point 4 : Cession de matériel à titre gracieux

Point 5 : Communications et informations diverses

1. Approbation du Procès-verbal du 29 novembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **14 voix POUR** dans la forme et rédaction proposées.

2. Autorisation de signature d'un contrat de bail commun

Comme évoqué lors des derniers conseils municipaux, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été sollicité par la société Pizzeria « Just Queen » pour la mise en place d'un distributeur automatique de pizzas, sur le parking de l'atelier.

Un contrat de bail d'une durée de deux ans, reconductible par tacite reconduction est proposé.

En contrepartie, la société « Just Queen » s'acquittera d'un loyer mensuel de 150,00 € TTC (cent cinquante euros) et reversera le coût de l'électricité à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité à 14 voix POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le contrat de bail avec la société Pizzeria « Just Queen », ainsi que tout document afférent à ce dossier.

3. Avis sur la mise en place de casiers « Amazon Locker »

Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec la société AMAZON afin d'installer des casiers, nommés « Amazon Locker », qui permettent de déposer et recevoir des colis.

Les casiers seraient installés sur le parking de l'atelier municipal, (à côté du distributeur de pizzas). Le sous-traitant d'Amazon est venu à Obenheim pour juger de l'opportunité d'installer ces casiers et propose d'en installer 23 (vingt-trois).

L'installation et la construction de la dalle seront prises en charge par la commune et serviront aussi pour le distributeur de pizzas.

Amazon reversera un loyer annuel de 600,00 € TTC (six cent euros) à la commune.

Les casiers fonctionnent sans électricité et sont alimentés par une batterie fonctionnant à l'énergie solaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **11 voix POUR, 1 ABSENTION** (Céline GOETZ) et **2 voix CONTRE** (Valérie VALIAME – Lucy HUET) :

- **VALIDE** cette proposition qui sera un service supplémentaire rendu aux habitants d'Obenheim.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Amazon, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

4. Cession de matériel à titre gracieux

Monsieur le Maire expose le courrier réceptionné émanant de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin, relatif aux anciennes pompes à bras des Sapeurs-Pompiers d'Obenheim.

La Commission Histoire, Mémoire et Patrimoine a été informée récemment du stockage dans notre commune de ces anciennes pompes à bras.

La cession de ces anciennes pompes des Sapeurs-Pompiers d'Obenheim entre parfaitement dans ses missions d'inventaire et de répertoriage des matériels des Sapeurs-Pompiers du département avant leurs dispersions et disparitions du territoire.

C'est pourquoi, la Commission Histoire, Mémoire et Patrimoine de l'UDSP67 consent à ce don à titre gracieux. Ils entreprendront les chargements, déplacements et mises à l'abri de ces deux pompes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une pompe à bras (la petite) a été entièrement rénovée par des bénévoles et a été exposée à l'entrée de la salle des fêtes avant la venue du périscolaire. Pour des raisons de sécurité avec les enfants, celle-ci a été enlevée et entreposée à l'atelier municipal. Elle pourra être remise en place après les travaux de rénovations de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité à 14 voix POUR** :

- **DECIDE** la donation d'une seule ancienne pompe à bras, uniquement la grande.
- **DECIDE** de conserver la pompe à bras rénovée par les bénévoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de donation du Matériel des Pompiers.

5. Communications et informations diverses

Ecoles :

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de l'équipe enseignante pour l'aide apportée lors de la fête de Noël ainsi que des Manneles et chocolats offerts aux élèves.

Les classes de l'école élémentaire ont déposé des demandes de subventions pour des projets canoé-kayak et Maison de la Nature qui auront lieu ce printemps.

Stage :

Le secrétariat de la mairie accueille du 23.01 au 03.02.2023, Léonie ISCHIA en stage de découverte professionnel.

City stade :

L'auteur des dégradations a été retrouvé par la Gendarmerie. Les frais de réparations ont été intégralement pris en charge par celui-ci.

Villes et Villages Fleuris :

Monsieur le Maire et Florence ZEYSSOLFF, adjointe, se rendront à la cérémonie de remise des prix le Lundi 30 janvier 2023, à Colmar.

Personnel :

Pour information, une réunion du personnel a eu lieu le lundi 09 janvier 2023.

Salle des fêtes :

Monsieur le Maire présente la procédure des Marchés Publics, qu'il aura lieu de faire pour les travaux de rénovations et d'extension de la salle des fêtes.

Lotissement :

Monsieur le Maire procédera à la signature de la promesse de vente du terrain pour le futur lotissement, situé en zone 1AU au lieu-dit Kleinfeld, le jeudi 9 février 2023.

Travaux de branchement ENEDIS :

Des travaux d'extension du réseau souterrain basse tension et la création d'un branchement électrique seront réalisés prochainement par ENEDIS, au profit de l'entreprise JLS Usinage, rue de Daubensand.

Urbanisme :

La commune a réceptionné un dossier d'urbanisme pour la démolition de la maison et de la grange, situées au 8 rue de Colmar. Trois maisons individuelles seront édifiées par la suite.

Dates des prochaines séances :

Le Mardi 28 février

Le Mardi 28 mars

Le Mardi 25 avril

Le Mardi 23 mai

Le Mardi 20 juin

Le Mardi 12 septembre

Le Mardi 24 octobre

Le Mardi 28 novembre

Le Mardi 12 décembre

Les séances sont prévues à 20h.

Dates à retenir :

25 mars : concert de la Musique Harmonie

6 avril : loto de Pâques

8 avril : tournoi de belote

Jumelage sur l'île d'Ouessant – du 26.05 au 30.05.2023

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,
Rémy SCHENK